



### 3c. Résolutions (B 3.37)

N. Giannakoulis demande quelles sont les répercussions financières de la résolution allant à l'encontre des pensions de retraite à deux niveaux.

W. Fan mentionne qu'il sera possible de lancer des campagnes et d'exercer des pressions, mais que la résolution n'a aucune incidence financière.

A. Picotte se demande, si cette résolution est adoptée, quelles seront les sommes maximales consacrées aux campagnes et aux activités de lobbying.

E. Tremblay indique que toute dépense à cet égard relèverait du budget de mobilisation et d'éducation, et qu'il reste amplement d'argent dans ce budget pour de telles activités.

A. Butler demande quel devrait être le montant à atteindre avant qu'il ne soit désigné.

W. Fan répond que lorsque le montant sera assez élevé, le Comité des finances procédera alors à un examen des dépenses.

Il est proposé par E. Tremblay et appuyé par A. Picotte:

« Il est résolu que le Comité des finances établit que toute dépense découlant de la résolution relativement aux régimes de retraite proviendrait de la rubrique Mobilisation, Éducation et Engagement du budget. Le Comité des finances conclut que l'incidence financière de la résolution est gérable dans le cadre de l'allocation budgétaire actuelle. »

Pour = 8; contre = 0; abstention = 0 **Résolution adoptée à l'unanimité**

N. Giannakoulis précise que la résolution n'entraîne aucune répercussion financière particulière, autre que la formation d'un nouveau comité des RH.

S. Maguire indique que les fonds seront tirés du poste budgétaire 13.3 Sous-comités (au moins 3 000 \$ à 5 000 \$ par année).

Il est proposé par E. Tremblay et appuyé par A. Picotte:

« Il est résolu que le Comité des finances estime que les dépenses relatives à la mise sur pied de ce comité de RH serait négligeable et qu'elles seraient gérables dans le cadre des allocations budgétaires actuelles pour les sous-comités. »

Pour = 8; contre = 0; abstention = 0 **Résolution adoptée à l'unanimité**

### 3d. Mandat du fonds de défense de l'ACEP

S. Maguire a apporté quelques changements mineurs au mandat du fonds de défense de l'ACEP, rédigé à l'origine par J. Squires. Le Comité des finances a examiné ces changements et fait quelques recommandations.

S. Maguire les ajoutera à sa version finale, qui sera soumise au Comité des finances. Une fois révisé, le mandat sera envoyé à J. Squires pour s'assurer que tous les changements sont acceptés par les deux comités.

**3e. Politique de soins familiaux de l'ACEP**

E. Tremblay mentionne qu'elle a tenté de dégager des tendances, sans succès. Elle indique que certains membres du CEN pourraient recourir à cette politique, mais que pour l'instant, elle ne s'applique qu'à un seul employé. E. Tremblay souhaiterait faire connaître cette politique aux membres dès que possible.

S. Maguire répond que les répercussions financières seront minimales et que les dépenses associées aux comités, réunions et événements devraient être intégrées aux postes du budget annuel.

A. Butler précise qu'un plafond doit également être imposé à ce montant.

S. Maguire convient du fait qu'une fois 90 % du montant atteint, les dépenses seront soumises à l'examen du Comité des finances.

On s'entend sur un maximum de 10 000 \$.

Il est proposé par E. Tremblay et appuyé par A. Picotte:

« Il est résolu que le Comité des finances estime que l'incidence budgétaire de la mise en œuvre de la politique de soins à la famille proposée serait gérable au cours de l'exercice;  
Il est en outre résolu de recommander que l'ACEP et les présidents des comités surveillent les dépenses réelles en la matière pour leurs comités respectifs;  
Il est en outre résolu de fixer un plafond de 10 000 \$ en dépenses de frais de garde pour cet exercice financier à partir de ce moment. »

Pour = 8; contre = 0; abstention = 0 **Résolution adoptée à l'unanimité**

**4a. Chèques du mois de mai 2016**

Les chèques du mois de mai 2016 ont été examinés.

**4b. Chèques du mois de juin 2016**

Les chèques du mois de juin 2016 ont été examinés.

**4c. Chèques du mois de juillet 2016**

Les chèques du mois de juillet 2016 ont été examinés.

**4d. Déjeuners de travail**

Aucun.

**5. Confirmation de la prochaine réunion**

1<sup>er</sup> novembre 2016.

---

Date

---

N. Giannakoulis (président)